

État de New York
COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

**ENREGISTREMENT DE PARTICIPATION AUX OPÉRATIONS DE SAUVETAGE, DE RESTAURATION OU
DE NETTOYAGE DU WORLD TRADE CENTER**

(Déclaration sous serment conformément à l'article 162 de la loi sur les accidents du travail)

Veillez lire entièrement et attentivement le contexte et les instructions ci-dessous avant de remplir la déclaration sous serment qui commence à la page 3.

CONTEXTE

1. Le 14 août 2006, l'article 8-A de la loi sur les accidents du travail (Workers' Compensation Law, WCL) a été promulgué afin de prolonger le délai dans lequel un « participant » aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage du World Trade Center qui souffre, ou pourrait souffrir à l'avenir, d'une « condition admissible », peut déposer une demande d'indemnisation pour accident du travail pour perte de salaire et prestations médicales, et afin de permettre à la Commission de rouvrir de telles demandes précédemment rejetées car jugées hors délai. L'article 8-A a été récemment modifié pour changer la définition de « condition admissible » et pour prolonger le délai d'enregistrement.
2. Un « participant aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage du World Trade Center » (ci-après dénommé « participant ») est défini à l'article 161(1) de la WCL comme tout :
 - a) **employé** qui, dans le cadre de son emploi, ou b) volontaire sur présentation à la Commission d'une preuve satisfaisante pour la Commission qu'il ou elle :
 - i) a participé aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage sur le site du World Trade Center entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002 ; ou
 - ii) a travaillé à la décharge de Fresh Kills dans la ville de New York entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002 ; ou
 - iii) a travaillé à la morgue de la ville de New York ou à la morgue temporaire sur les quais à l'ouest de Manhattan entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002 ; ou
 - iv) a travaillé sur les barges entre l'ouest de Manhattan et la décharge de Fresh Kills dans la ville de New York entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002.
3. Le « site du World Trade Center » est défini comme « tout endroit situé en dessous d'une ligne partant du fleuve Hudson et de Canal Street ; à l'est de Canal Street jusqu'à Pike Street ; au sud de Pike Street jusqu'à l'East River ; et s'étendant jusqu'à la pointe inférieure de Manhattan ».
4. Une « condition admissible » est définie comme « l'une des maladies ou conditions suivantes résultant d'une exposition dangereuse pendant la participation aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage du World Trade Center :
 - a) Maladies des voies respiratoires supérieures et des muqueuses, y compris des affections telles que conjonctivite, rhinite, sinusite, pharyngite, laryngite, maladie des cordes vocales, hyperréactivité des voies aériennes supérieures et trachéobronchite, ou une combinaison de ces affections ;
 - b) Maladies des voies respiratoires inférieures, y compris, mais sans s'y limiter, la bronchite, l'asthme, le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies respiratoires et différents types de pneumopathies, telles que les pneumopathies d'hypersensibilité, granulomateuses ou éosinophiles ;
 - c) Maladies du tractus gastro-œsophagien, y compris l'œsophagite et le reflux, aiguës ou chroniques, causées ou aggravées par l'exposition ;
 - d) Maladies de l'axe psychologique, y compris le syndrome de stress post-traumatique, l'anxiété, la dépression ou toute combinaison de ces affections ; ou
 - e) Maladies d'apparition récente résultant de l'exposition, telles que le cancer, les maladies pulmonaires obstructives chroniques, les maladies liées à l'amiante, l'empoisonnement aux métaux lourds, les maladies musculo-squelettiques et les maladies psychologiques chroniques.
5. Pour que la demande d'indemnisation d'un participant aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage du World Trade Center relève de l'application de l'article 8-A de la loi sur les accidents du travail, le participant est tenu de s'inscrire auprès de la Commission des accidents du travail (« Commission »). Le formulaire d'inscription (WTC-12) doit être déposé au plus tard le 11 septembre 2022.
6. Pour s'inscrire, la présente déclaration sous serment doit être remplie avec exactitude et sincérité et l'original doit être déposé auprès du bureau de district de la Commission ou du bureau postal centralisé de Downstate (voir adresses ci-dessous) au plus tard le 11 septembre 2022.

INSTRUCTIONS

- A. Si vous avez participé aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage du World Trade Center, telles que définies ci-dessus, vous êtes tenu(e) de fournir les informations demandées par la Commission dans la déclaration sous serment ci-jointe si vous avez été exposé(e) à des conditions dangereuses qui vous font souffrir, ou pourraient vous faire souffrir à l'avenir, d'une « condition admissible » pour laquelle vous allez ou pouvez déposer ou avez déposé une demande d'indemnisation des accidents du travail.

- B. Veuillez remplir la déclaration sous serment en fournissant les informations suivantes :
- Point 1** - Indiquez votre adresse résidentielle actuelle, y compris le numéro d'appartement (le cas échéant), le numéro de rue, le nom de la rue, la ville, l'État et le code postal. Indiquez l'adresse postale si elle est différente de l'adresse résidentielle fournie. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone. Veuillez indiquer votre numéro de sécurité sociale et votre date de naissance selon le format mois/jour/année.
- Point 2** - Cette phrase indique simplement que vous avez participé aux opérations de sauvetage, de restauration et de nettoyage du World Trade Center entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002, sur le site du World Trade Center, à la décharge de Fresh Kills, à la morgue ou à la morgue temporaire de la ville de New York, ou sur les barges entre l'ouest de Manhattan et la décharge de Fresh Kills.
- Point 3** - Indiquez si vous avez participé aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center en tant qu'employé(e) (dans le cadre de votre emploi rémunéré) ou en tant que volontaire (en dehors de votre emploi, mais de votre propre initiative et sans rémunération).
- Point 4** - Énumérez avec une brève description toute preuve de vos activités en tant que volontaire, par exemple, badge, lettres, déclarations, photos, hébergement, etc.
- Point 5** - Remplissez le tableau. Précisez au mieux les dates et les lieux de votre participation aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center. Décrivez le travail que vous avez effectué à chaque endroit à la date ou aux dates où vous vous y trouviez. Indiquez le nom et l'adresse complets de votre (vos) employeur(s) ou de l'entité de secours/de l'organisme de volontaires pour lequel vous avez travaillé bénévolement pendant la période de participation aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center et, le cas échéant et si vous le savez, le nom de l'assureur de votre employeur.
- Point 6** - Indiquez si vous avez déjà déposé auprès de la Commission une demande d'indemnisation pour accident du travail en rapport avec votre participation aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center. Si c'est le cas, vous devez inclure la date à laquelle la demande a été déposée et le numéro de dossier de la WCB.
- Point 7** - Ce point indique que vous comprenez que le dépôt de la déclaration sous serment, et donc l'enregistrement en tant que « participant », n'est pas la même chose que le dépôt d'une demande d'indemnisation pour accident du travail. Pour présenter une demande de prestations, vous devez soumettre à la Commission, en temps opportun, le formulaire C-3 ou le formulaire WTCVol-3.
- Point 8** - Ce point indique que vous comprenez que la loi pénalise les personnes qui soumettent de faux documents écrits à la Commission et qui font de fausses déclarations.
- C. Après avoir rempli la déclaration sous serment, veuillez la relire pour vous assurer qu'elle est véridique et exacte.
- D. Signez la déclaration sous serment devant un notaire. Votre signature sur la déclaration sous serment doit être authentifiée par un notaire ou par un procédé comparable dans la juridiction dans laquelle vous vous trouvez lorsque vous signez cette déclaration. Ne signez pas la déclaration sous serment avant d'être en présence d'un notaire public. REMARQUE : En signant cette déclaration, vous jurez et affirmez que les informations fournies et les déclarations faites sont vraies sous peine de parjure. Vous déclarez également comprendre que la loi prévoit des sanctions en cas de parjure, de fausse déclaration intentionnelle dans le cadre d'une demande de règlement d'assurance et de soumission d'un faux instrument pour dépôt.
- E. Vous devez déposer l'original de la déclaration sous serment auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2022 à l'adresse postale centralisée de la Commission : P.O. Box 5205, Binghamton, N.Y. 13902.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- F. Le dépôt de cette déclaration sous serment auprès de la Commission n'est **PAS** considéré comme le dépôt d'une demande d'indemnisation pour accident du travail. Pour déposer une demande d'indemnisation, vous devez soumettre un formulaire C-3 (Demande d'indemnisation de l'employé) ou WTCVol-3 (Demande d'indemnisation des bénévoles du World Trade Center) à la Commission en temps opportun.
- G. **REMARQUE** : Si vous avez déjà déposé une demande d'indemnisation pour accident du travail liée à votre participation aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center, qui a été rejetée par la Commission parce que vous n'avez pas informé votre employeur en temps utile ou que vous n'avez pas déposé de demande auprès de la Commission dans les délais impartis, la Commission rouvrira et réexaminera cette demande À CONDITION que votre déclaration sous serment soit déposée auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2022.
- H. **REMARQUE** :
- Le « participant » doit s'inscrire en déposant une déclaration sous serment auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2022, afin que la période de dépôt prolongée s'applique à sa demande.
 - Si un « participant » a déjà déposé une demande d'indemnisation pour accident du travail pour une « condition admissible » qui a été rejetée parce que tardive et qu'il omet maintenant de déposer une déclaration sous serment auprès de la Commission dans les délais impartis, la demande du « participant » ne sera pas rouverte et réexaminée par la Commission. Toutefois, la demande d'indemnisation d'un participant aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage du World Trade Center dont l'invalidité est survenue entre le 11 septembre 2012 et le 11 septembre 2017 ne sera pas rejetée comme étant prescrite par la section 18 ou la section 28 du présent chapitre si cette demande est déposée au plus tard le 11 septembre 2022. Toute demande de ce type présentée par un participant aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage du World Trade Center dont l'invalidité est survenue entre le 11 septembre 2012 et le 11 septembre 2017 et qui a été rejetée en vertu de la section 18 ou de la section 28 du présent chapitre sera réexaminée par la Commission.
 - La prolongation du délai de dépôt d'une demande ne s'appliquera qu'à la demande d'un « participant » qui s'inscrit en déposant une déclaration sous serment auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2022.

Enregistrement de participation aux opérations de sauvetage, de restauration ou de nettoyage
du World Trade Center

(Déclaration sous serment conformément à l'article 162 de la loi sur les accidents du travail)

L'ENREGISTREMENT N'ÉQUIVAUT PAS AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PRESTATIONS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Dans l'affaire de l'enregistrement de

_____, participant(e)
(Votre prénom, l'initiale de votre 2^e prénom et votre nom de famille)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Concernant la participation aux opérations de sauvetage,
de restauration ou de nettoyage du World Trade Center.

WCL§162

État de _____)
(État/province où vous faites authentifier ce document)
_____) ss

Comté de _____
(Comté, ou pays si hors des États-Unis, où vous faites authentifier ce document)

Je soussigné(e), _____ (prénom, initiale du 2^e prénom et nom de famille en caractères d'imprimerie), **dûment assermenté(e), déclare ceci :**

1. Je suis le (la) participant(e) susnommé(e), et je réside au _____
_____ (nom et numéro de rue, ville, État, code postal et pays si autre que les États-Unis). Mon adresse postale (si différente de l'adresse de résidence) est _____

Mon numéro de téléphone est le _____ (indicatif régional, numéro). Mon numéro de sécurité sociale est _____ (facultatif) et ma date de naissance est le _____.
2. J'ai participé aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center, tel que ce terme est défini dans l'article 161 (1) de la loi sur les accidents du travail. (Voir la page d'instructions pour une définition complète.)
3. J'ai participé aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center telles que définies dans l'article 161 (1) de la loi sur les accidents du travail en tant que (*précisez si vous avez participé en tant qu'employé ou volontaire*) _____. (Une personne a participé en tant qu'employé si elle l'a fait dans le cadre de son emploi et a été rémunérée. Une personne a participé en tant que volontaire si cela ne faisait pas partie de son emploi, si l'employeur ne lui a pas demandé de participer et si elle n'a pas été payée pour les services rendus.)
4. Je dispose des preuves suivantes de mes activités en tant que **volontaire** _____ (énumérez toutes les preuves telles que des photos, des badges, des lettres, etc. de vos activités de volontaire). (**Si vous n'avez pas participé en tant que volontaire, rayez ce paragraphe**).
5. La (les) date(s) et le(s) lieu(x) où j'ai travaillé en tant que participant(e), une description du travail que j'ai effectué, le nom et l'adresse de mon employeur pendant ma participation ou le nom de l'organisme ou de l'entité qui a dirigé ma participation en tant que volontaire, et l'assureur, s'il est applicable et/ou connu pour mon employeur sont les suivants :

| Date(s) de participation | Lieu(x) de participation | Description du travail effectué | Nom de l'employeur/ de l'entité ou de l'organisme de sauvetage | Adresse de l'employeur/ de l'entité ou de l'organisme de sauvetage | Nom de l'assureur de l'employeur (si vous le connaissez) |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

6. (Indiquez si vous **avez ou n'avez pas**) _____ déposé une demande d'indemnisation auprès de la Commission des accidents du travail (ci-après dénommée « Commission ») concernant ma participation aux opérations de sauvetage, de restauration et/ou de nettoyage du World Trade Center, telles que définies dans l'article 162(1) de la loi sur les accidents du travail. J'ai déposé ma demande le _____ (date de dépôt de la demande auprès de la Commission des accidents du travail) et le « N° de dossier WCB » de la demande déposée est _____ (numéro à huit chiffres attribué par la Commission des accidents du travail).
7. Je comprends qu'en déposant cette déclaration sous serment auprès de la Commission, je ne dépose pas de demande de prestations et la Commission ne créera pas de dossier. Je comprends que pour déposer une demande d'indemnisation, je dois soumettre en temps opportun à la Commission le formulaire C-3, Demande d'indemnisation de l'employé, ou le formulaire WTCVol-3, Demande d'indemnisation des bénévoles du World Trade Center.
8. Je comprends que la loi prévoit des sanctions pour parjure, pour avoir fait sciemment de fausses déclarations dans un instrument écrit proposé pour dépôt auprès d'une entité publique telle que la Commission, et pour avoir délibérément fait de fausses déclarations dans le cadre d'une demande d'indemnisation. En signant mon nom ci-dessous, je jure et affirme, sous peine de parjure, que les informations et les déclarations que j'ai faites dans le présent document sont vraies.

Signature complète

(à l'encre uniquement -- bleue si possible)

Déclaré sous serment devant
moi en ce _____

_____ 20 _____

Notaire public